

BUREAU FEDERAL

des 13 et 14 septembre 2024



Document de travail

Délégation Formation et Emploi
C. AUGER

1. Sujets à décision

1.1. Commission Fédérale des Officiels

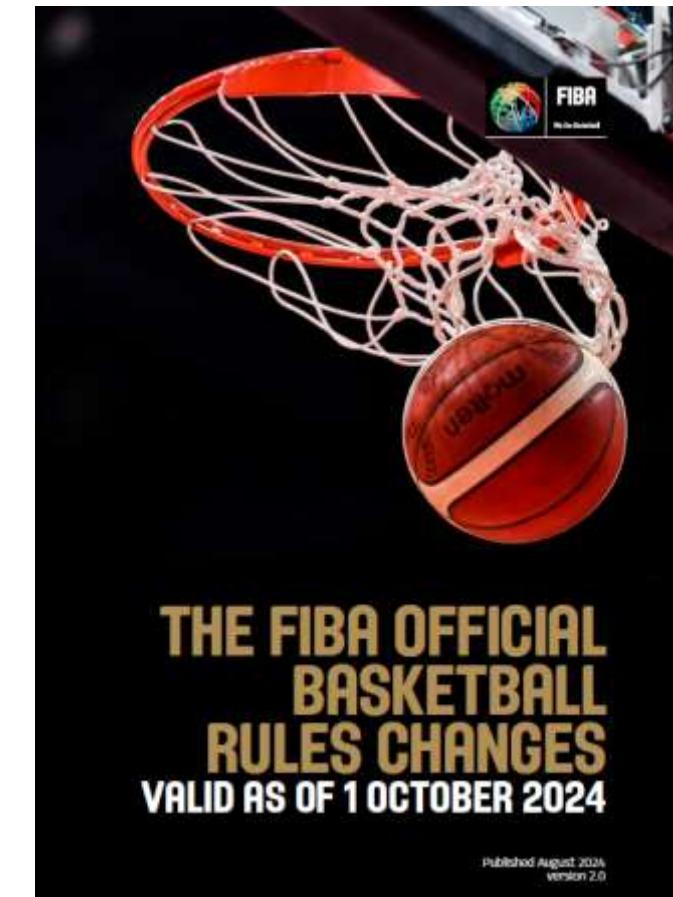
NOUVELLES REGLES FIBA

La FIBA vient de publier quelques nouvelles règles sur l'application desquelles la FFBB doit se positionner.

Les règles FIBA s'appliquent à compter du 1er octobre 2024.

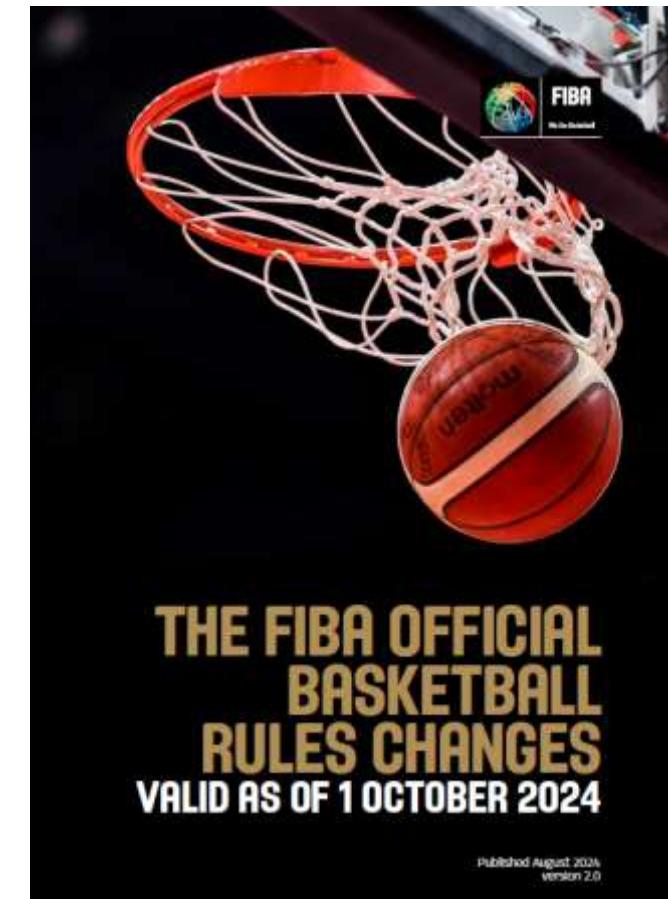
Les championnats FFBB de NM1, NM2, NM3, et CF U15 et U18 commencent les 13, 14 et 15 septembre.

Il faut décider donc décider du début de mise en application des règles concernées, selon les niveaux de pratique



NOUVELLES REGLES FIBA

- Art.1.2 Responsabilité des participants
- Art. 17 Remise en jeu avancée en zone avant
- Art. 31.2.4 Intervention sur le matériel
- Art. 40 Disqualification (plaquette et procédure)
- Art. 44 Erreurs rectifiables
- Art. 48 Devoir des marqueurs (disqualifications)
- Annexe A - Signaux des arbitres
- Annexe C - Réclamation (si arbitrage vidéo non utilisé)
- Annexe D - Classement des équipes (ranking FIBA)
- Annexe F - Arbitrage Vidéo
- Equipement du basketball - Plaquette de faute pour disqualification
- Interprétations 2024 - Simulation et Faute



1.2 Responsabilité des participants

Nouvel article visant à permettre de corriger plus vite les erreurs et limiter la période de rectification

Tous les participants de la rencontre, s'ils se rendent compte d'une anomalie (erreur rectifiable) qui affecte le score, les fautes ou les temps-morts de même que le temps de jeu ou le chronomètre des tirs doivent le notifier immédiatement aux arbitres pour permettre et faciliter la correction de l'erreur dans le respect des règles.



2024 OFFICIAL
BASKETBALL RULES

Période de début d'application ? Divisions concernées ?

Art.44 Erreurs rectifiables

Article modifiant les modalités de correction

Principe 1 :

Les erreurs peuvent être corrigées à tout moment, même tardivement, jusqu'à l'entame des 2 dernières minutes.

La contribution rapide de tous les acteurs est réclamée pour corriger au plus vite les erreurs.

Principe 2 :

Après le début des 2 dernières minutes et jusqu'à la fin du match (prolongations incluses) les corrections doivent se faire immédiatement (si le ballon est mort) ou au premier arrêt de jeu par l'arbitre.

A la reprise du jeu, plus de correction possible.

Principe 3 : le chronomètre des tirs fait l'objet de dispositions spéciales (Catégorie d'erreur 2) et ne peut être corrigé que pendant la période de possession

Période de début d'application ? Divisions concernées ?

Catégorie 1 (anciens + nouveaux cas recensés **sauf chrono des tirs)**

Ajout officialisé des possibilités de correction :

- du chrono de jeu,
- des enregistrements erronés ou oubliés de score, de faute ou de temps-mort,
- des annonces de mauvais numéros de joueurs fautifs
- de désignation de mauvais tireur de LF (non sanctionné)

Correction possible à tout moment jusqu'aux 2 dernières minutes. Contribution des équipes demandées pour signaler les erreurs à corriger le plus vite possible.

Restriction de correction dans les 2 dernières minutes et les prolongations : correction immédiate ou jusqu'au prochain arrêt du jeu par l'arbitre. Après c'est trop tard.

Période de début d'application ? Divisions concernées ?

Catégorie 2 (uniquement pour le chronomètre des tirs)

Les erreurs de démarrage, d'arrêt, de reset ou de réglage du temps sur le chronomètre des tirs sont rectifiables à tout moment, mais selon des dispositions différentes :

Période de correction :

- Pendant la durée d'une même période de possession (pas de changement de contrôle)

Fin de correction :

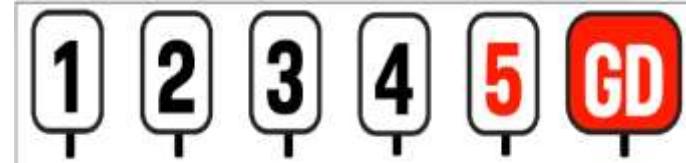
- Lors d'un changement d'équipe qui contrôle du ballon
- Lorsqu'un panier est marqué
- Lorsque le signal sonore de fin de rencontre a retenti.



L'arbitrage vidéo est utilisable pour corriger les erreurs rectifiables des catégories 1 et 2

Période de début d'application ? Divisions concernées ?

Art.40 Disqualification



Délai maxi pour quitter le parquet

Toute personne disqualifiée doit quitter le terrain **dans les 30 secondes**.

La personne disqualifiée doit se rendre et rester immédiatement au vestiaire, ou quitter le bâtiment.

Plaquette de disqualification

Une 6ème plaquette de faute est exigée pour les disqualifications suite à 2 fautes antisportives ou techniques.

Même taille de plaquette que pour les autres, mais les lettres "GD" (Game Disqualification) doivent y être inscrites en blanc sur fond rouge, des 2 côtés de la plaquette.



Période de début d'application ? Divisions concernées ?

Art.17 Remises en jeu

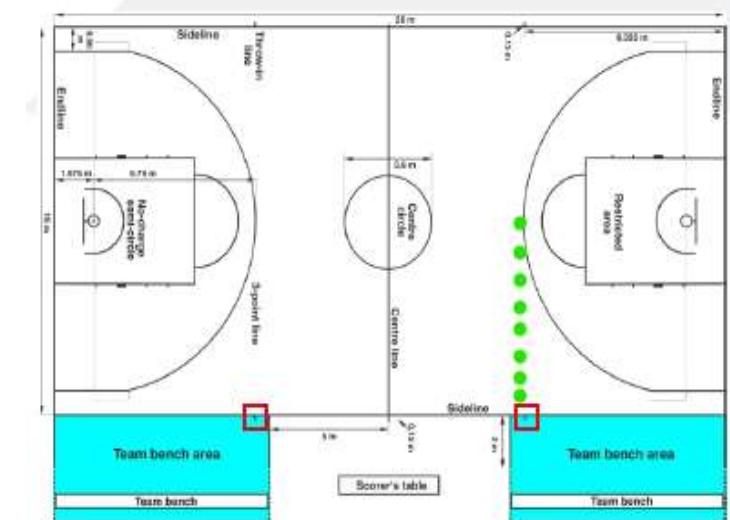
Remise en jeu avancée en zone avant dans les 2 dernières minutes après un temps mort demandé :

- La remise en jeu doit se faire **le long de la même ligne de touche que celle prévue** en zone arrière
- Choix du côté (côté table ou côté opposé) si le temps mort fait suite à un panier ou lancer-francs marqué.

Conséquence : il faut **tracer deux petites lignes** supplémentaires de 15 cm pour marquer l'endroit de la remise en jeu le long des lignes de touche côté table de marque.

Proposition transitoire FFBB (si les lignes ne sont pas tracées) :

L'arbitre administre la remise en jeu, comme par le passé **à hauteur du haut de la ligne à 3 points**, ce qui correspond à l'emplacement de la ligne à tracer.



NB : faute antisportive = la remise en jeu reste à administrer du côté opposé à la table

Période de début d'application ? Divisions concernées ? Traçage obligatoire pour qui ?

Art.31 Intervention illégale sur l'anneau, le panneau ou le filet

Reformulation du texte pour plus de clarté (pas de changement de fond)

Les actions illégales sur le matériel (faire vibrer ou accrocher le panier) sont à sanctionner uniquement :

- Si elles provoquent un **rebond anormal** du ballon ou **changent la trajectoire** du ballon, ET
- Si elles empêchent ou permettent au ballon de rentrer dans le panier



Période d'application FFBB ? Division d'application FFBB ?

Nouveau geste

Geste 51 ajouté pour signaler qu'une passe a été faite après une faute.

Conséquence : pas d'action de tir et donc pas de lancer-franc pour faute sur tir.



Période de début d'application ? Divisions concernées ?

Annexe F. Arbitrage Vidéo (Instant Replay System)

F3.3 L'arbitrage vidéo peut être utilisé **pour corriger les erreurs rectifiables** (selon la règle de l'Art. 44). L'arbitre peut arrêter le jeu immédiatement pour contrôler les erreurs rectifiables.

L'arbitrage vidéo pour la **valeur d'un panier à 2 ou 3 points** doit être effectué **au plus tard au premier arrêt de jeu par l'arbitre** suivant le panier. L'arbitre peut arrêter le jeu immédiatement pour contrôler la valeur du panier.

L'arbitrage vidéo pour la **contrôler l'implication des joueurs et personnes de banc d'équipe dans des actes de violence** doit être effectué **au plus tard au premier arrêt de jeu par l'arbitre** suivant l'incident.

F4. L'entraîneur principal peut **annuler son challenge** (HCC) jusqu'à ce que l'arbitre accorde ce challenge en faisant le geste approprié.

Période de début d'application ? Divisions concernées ?



Annexe C - Réclamations FIBA

Ajout du cas où la vidéo officielle du match n'a pas été consultée pour corriger une erreur rectifiable alors que les arbitres étaient autorisés à le faire et que la preuve visuelle était accessible.

Annexe D – Classement des équipes (FIBA)

L'index FIBA (si disponible) remplace le tirage au sort pour rompre en dernier lieu les égalités restantes pour l'établissement du classement.

Période de début d'application ? Divisions concernées ?

Interprétation - Art 36 Fautes et Simulation

Un joueur qui simule ou exagère les effets d'un contact dans le but d'obtenir une faute peut être **averti** (ou sanctionné en cas de récidive après un avertissement personnel ou donné à l'équipe), **même si une faute a été sifflée à son adversaire ou contre lui.**



Période de début d'application ? Divisions concernées ?

2.Informations

2-1 Teach Up

Comment accéder à la nouvelle plateforme et suivre une formation !



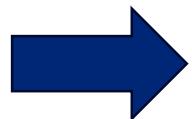
FFBB

Accéder à Teach Up pour un Stagiaire

Depuis la page du site Fédéral :

<https://www.ffbb.com/formations#offre-de-formations-e-learning>

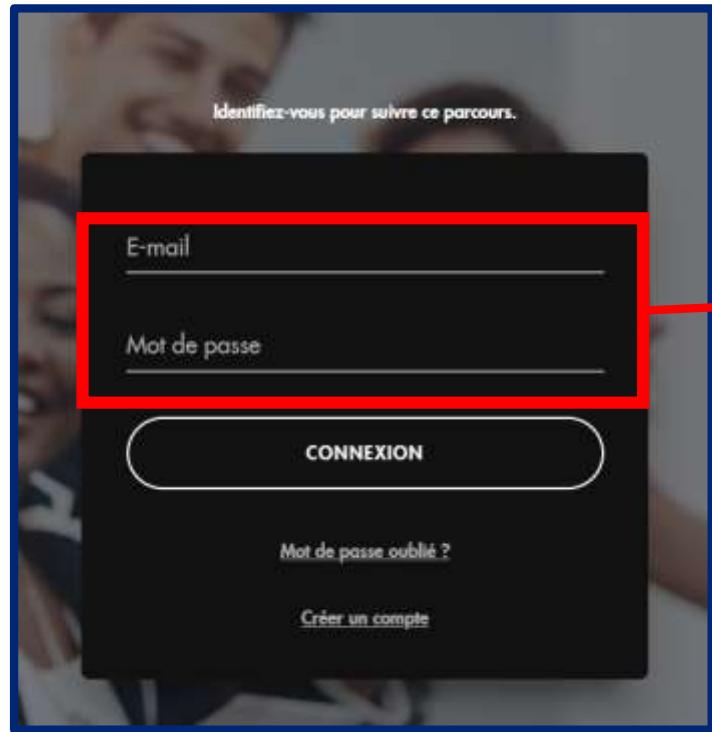
L'utilisateur arrivera sur une carte de France :



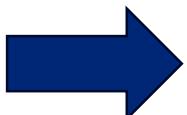
Il cliquera sur sa Ligue puis suivra le lien qui l'enverra directement sur Teach Up :



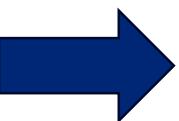
Après avoir suivi le lien, le stagiaire arrivera sur Teach Up pour finaliser sa création de compte :



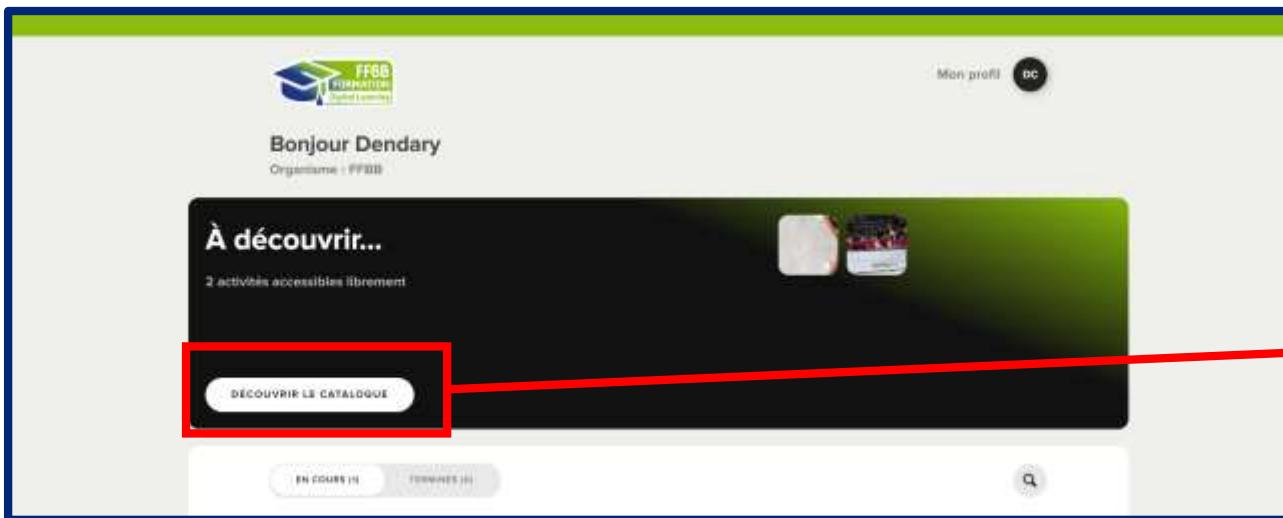
L'utilisateur entrera son mail et un mot de passe pour entrer sur la plateforme.



Sur Teach Up il découvrira la plateforme via une formation de présentation de la plateforme :



Sur Teach Up il accèdera aux formations en libre accès
via le catalogue :



Bonjour Dendary
Organisme : FFBBB

À découvrir...

2 activités accessibles librement

DECOUVRIR LE CATALOGUE

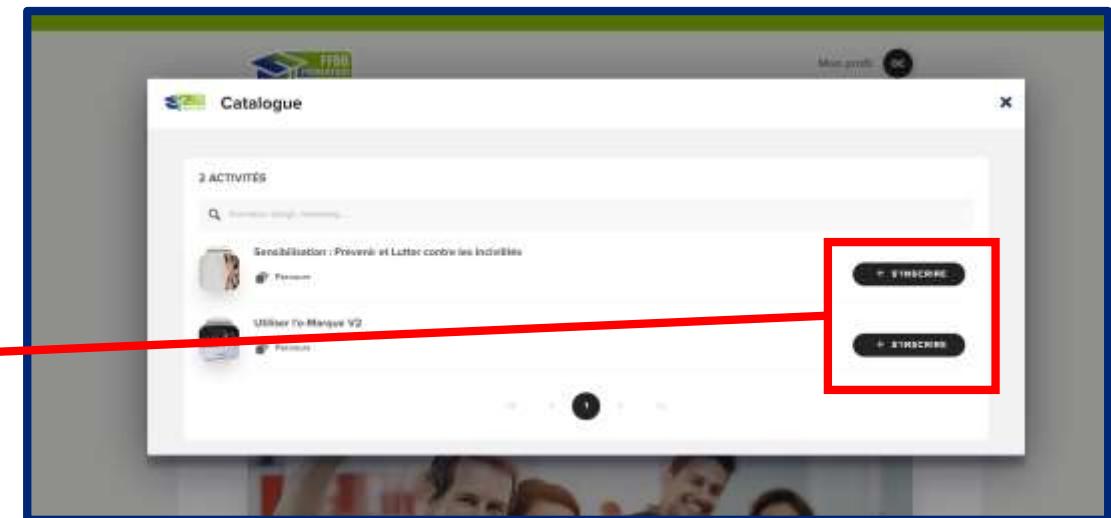
EN COURS (0) TERMINÉS (0)

Mon profil

Mon profil

FFBBB FORMATION
DÉPARTEMENT

A red box highlights the 'DECOUVRIR LE CATALOGUE' button.



Catalogue

2 ACTIVITÉS

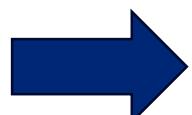
SENSIBILISATION : Prévenir et Lutter contre les incivilités

Utiliser l'e-Marque V2

+ S'INSCRIRE

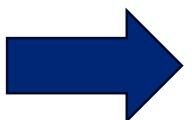
+ S'INSCRIRE

A red box highlights the '+ S'INSCRIRE' button for the second activity.



Accéder à Teach Up pour un Stagiaire

[Lien vers la carte de France](#)



Formations gérées par les IRFBB :

Sur Teach Up, nous distinguons les formations « libre accès », celles disponibles au catalogue Teach Up, des formations qui ne sont pas en libre accès.

Formations libre accès (disponible au catalogue Teach Up):

1. E-Marque
2. OTM Club
3. OTM Région
4. OTM Fédéral
5. Formation continue OTM Dpt/Reg
6. Examen arbitre départemental – EAD
7. Formation Arbitre Club
8. Examen Arbitre Régional – EAR
9. Formation continue arbitre Dpt/Reg
10. Les formations Refs, officiels et organisation de tournois 3x3 (Event Maker,...)
11. Sensibilisation aux violences
12. Sensibilisation aux incivilités
13. Utilisation FBI
14. Utilisation e-FFBB
15. Offre de licence dématérialisée

Formations qui ne sont pas en libre accès (donc pas au catalogue TeachUp) :

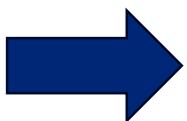
1. Brevet Fédéral Enfants
2. Brevet Fédéral Jeunes
3. Brevet Fédéral Adultes
4. Les 3 parcours formateurs des brevets fédéraux
5. Diplôme Entraineur Territorial de Basketball – DETB (avec les 11 certificats de spécialités, CS1, CS2, CS..., CS10 3x3, CS10 Arbitrage)
6. Le Vivre Ensemble
7. Le Microbasket
8. *BaskeTonik (future formation)*
9. *Formation de formateurs Basket Santé (à venir)*



Formations gérées par l'INFBB :

Les formations ci-dessous sont gérées (ouvertes, fermées) par l'INFBB et ne sont pas en libre accès :

1. Formation continue des arbitres, observateurs, Fédéraux,
2. Formation continue des OTM HN
3. Formation Arbitre HN1, HN2, HN3
4. Formation Basket Fauteuil
5. Diplômes d'Etat de Basketball
6. Diplôme d'Etat Supérieur de Basketball
7. Diplôme d'Analyste du jeu 5x5
8. Formation d'observation du jeu FIBA (Longomatch)
9. Formation JIG (à revoir)
10. Diplôme d'Analyste du jeu 3x3 (en pause)
11. Diplôme de préparateur physique (en pause)



Accéder à Teach Up pour Gérer / Suivre des formations

Je suis un Comité ou une Ligue :

Si je dois :

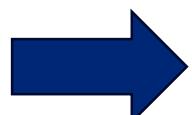
- Inscrire des apprenants
- Ajouter du contenu dans une formation
- Gérer l'ouverture des activités
- Corriger des activités

Je contacte les administrateurs de mon IRFBB pour demander un accès Auteur dans Teach Up

Si je dois :

- voir qui est inscrit sur une formation
- et voir ce que font les stagiaires dans la formation :

Je contacte les administrateurs de mon IRFBB pour demander le lien du tableau de bord de ma formation



Tutos pour Gérer / Suivre des formations sur Teach Up

Pour toute question, contactez d'abord votre IRFBB, sinon l'assistance Teach Up accessible directement depuis la plateforme.

[Liens vers les tutoriels](#)

2.2. Commission Fédérale Emploi

Service Emploi

Suivis de cohorte :

Nouveau process avec une uniformisation des questionnaires et un traitement des réponses centralisé au service emploi

- **Diplômes déjà suivis :**

BPJEPS Hors CFA – DEJEPS – DESJEPS – DPPBB – DAJB –
VxE - CPMS

- **Diplômes à venir :**
Contrat de professionnalisation expérimentaux - Services
Civiques

BPJEPS CFA FFBB – BPJEPS Hors CFA FFBB



POINT CAMPAGNE SERVICE CIVIQUE 2024/2025

Bilan à date positif de la mise en place du nouveau processus de gestion du dispositif de Service Civique

Suivi et accompagnement des structures pour la mise en place des missions via différents outils (tuto, réunions de formation...) accompagnement et travail conjoint avec les Ligues Régionales

Bilan chiffré en date du 6 septembre 2024 :



322 MISSION ACCORDÉES

La FFBB dispose d'une enveloppe de 350 missions



186 ANNONCES EN LIGNE SUR LE SITE DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

site permettant le recrutement de jeunes volontaires



126 CONTRATS EN LIGNE SUR LA PLATEFORME ELISA

plateforme pour la gestion administrative des contrats

2.3. Commission Fédérale des Officiels

STAGES DE REVALIDATION

ARBITRES ET OBSERVATEURS DE CF:

- 12 stages et 1 rattrapage organisés les 24/25 août et 31 août/1er septembre
- 2 formations en visioconférences les 27 ou 28 août, les 4 ou 5 septembre

OTM HN, STAGIAIRES HN et OTM de CLUBS HN:

2 formations en visioconférences les 24 et 25 août.

2.4. Commission Fédérale des Techniciens

SEMINAIRE des CONSEILLERS TERRITORIAUX et des CTS

Du 30 septembre 14h au 3 octobre 14h au CREPS de Vichy

De très nombreux inscrits (176 CT à ce jour).
A ajouter les CTS.

Merci



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris

Tél. 01 53 94 25 00 - www.ffbb.com

